



L'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones et Centre d'excellence en matière de biens immobiliers matrimoniaux

Politique d'éducation et de formation

Version 14

Octobre 2019

Table des matières

| | |
|---|------------------------------|
| APERÇU DE LA POLITIQUE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE L'ANGTA ET DU CDEBIM | 1 |
| ACRONYMES COURANTS UTILISÉS DANS CETTE POLITIQUE | 1 |
| GESTION DES DOCUMENTS | 2 |
| PROGRAMME DE L'ATTESTATION PROFESSIONNELLE EN GESTION DES TERRES | 2 |
| L'ADMISSION AU PROGRAMME | 3 |
| EXIGENCES DE PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS | 4 |
| LES FORMULAIRES D'ÉVALUATION | 4 |
| CONGÉ DU PROGRAMME | 5 |
| DÉLAIS DE RÉALISATION | 5 |
| COMMUNICATION D'INFORMATIONS AUX TIERCES PARTIES | 5 |
| LA CERTIFICATION DES GESTIONNAIRES DES TERRES | ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED. |
| TRANSFERT DES CRÉDITS ET DE TRANSCRIPTIONS DES ÉTUDIANTS | 5 |
| COÛT DE LA FORMATION ET REMBOURSEMENT DES FRAIS | 6 |
| MAINTIEN DE LA CERTIFICATION | 7 |
| FORMATION SPÉCIALISÉE DE L'ANGTA ET DU CDEBIM | 7 |
| L'INSCRIPTION ET LISTE D'ATTENTE | 7 |
| EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSIDUITÉ | 8 |
| CERTIFICATS D'ACHÈVEMENT | 9 |
| DISTRIBUTION DES TROUSSES D'OUTILS | 9 |
| LE DROIT D'AUTEUR DES TROUSSES D'OUTILS | 10 |
| COÛT ET REMBOURSEMENT DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE | 10 |
| COÛT ET REMBOURSEMENT DE LA FORMATION POUR LES PREMIÈRES NATIONS | 10 |
| COÛTS POUR LES PARTICIPANTS QUI NE REPRÉSENTENT PAS UNE PREMIÈRE NATION | 12 |
| LA FORMATION TECHNIQUE PRATIQUE SUR LA GESTION DES TERRES DE L'UPP | 14 |

Aperçu de la politique d'éducation et de formation de l'ANGTA et du CDEBIM

Ce document décrit les politiques qui guident la prestation des programmes d'éducation et de formation de l'ANGTA et du CDEBIM. Les politiques couvertes dans ce document concernent le programme de certification professionnelle en gestion des terres (ci-après désigné PCPGT) ainsi que les formations spécialisées et les trousseaux d'outils préparés par l'ANGTA et le CDEBIM. Ces politiques sont destinées à guider la prise de décision et la planification de la formation par l'ANGTA et le CDEBIM afin d'assurer la cohérence entre les étudiants, les programmes, les trousseaux de formation spécialisée et les années scolaires. Où les deux noms ne sont pas précisés dans ce document, les références à l'ANGTA incluent le CDEBIM. Il faut supposer que la politique s'applique à la formation présentée par l'une ou l'autre société, car le CDEBIM est une organisation opérant sous l'organisme-cadre de l'ANGTA.

Ceci est un document vivant. Il sera révisé et mis à jour régulièrement par l'unité de développement professionnel (UDP) et le comité des politiques de l'ANGTA. Les politiques contenues dans ce document doivent être synthétisées avec d'autres documents pertinents, tels que le manuel du PCPGT pour les étudiants, les procédures du PCPGT et la politique d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ÉRA) de l'ANGTA sur une base régulière.

Cette politique est sujette à modification et les lecteurs doivent s'assurer de consulter la version la plus récente du document.

Acronymes courants utilisés dans cette politique

Ce document contient des termes techniques liés au domaine de la gestion des terres et plus particulièrement à l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (ANGTA). Voici une liste des acronymes utilisés dans ce document:

CDEBIM : Centre d'excellence en matière de biens immobiliers matrimoniaux
DE : Directeur exécutif ou la directrice exécutive de l'ANGTA
AEF : Administrateur ou administratrice d'éducation et de formation de l'ANGTA
DEF : Directeur ou directrice d'éducation et de formation de l'ANGTA
AANC : Affaires autochtones et du Nord Canada
MI : Maître-instructeur ou maître-institutrice de l'ANGTA
ANGTA : Association nationale des gestionnaires des terres autochtones
UPP : Unité de perfectionnement professionnel de l'ANGTA
ÉRA : Évaluation et la reconnaissance des acquis
PCPGT : Programme de certification professionnelle en gestion des terres

Gestion des documents

L'ANGTA travaille vers le développement d'un système de base de données formalisé afin de conserver des registres détaillés des participants au PCPGT et à la formation spécialisée. Pour les gestionnaires des terres accrédités, ce système permettra à l'ANGTA de suivre le maintien de leur certification et d'assurer la pérennité des gestionnaires des terres en ce qui concerne l'évolution de la législation et des technologies de la profession.

L'ANGTA recherchera des fonds pour mettre en place une solution personnalisée permettant le suivi des étudiants inscrits aux programmes du PCPGT et aux formations spécialisées. Idéalement, cette base de données servira également à créer des relevés de notes officiels pour d'autres établissements d'enseignement qui acceptent des cours de l'ANGTA en matière d'accords de transfert de crédits. L'accès à cette base de données sera limité à l'UPP et aux cadres supérieurs de l'ANGTA afin de garantir la conformité avec les lois fédérales sur la protection des renseignements personnels.

Actuellement, l'ANGTA maintient chaque formation spécialisée offerte à l'aide d'un tableur détaillé comprenant les participants qui se sont inscrits et ont assisté à la formation. Les enregistrements du programme de formation, du matériel et d'autres documents pertinents sont conservés au siège social de l'ANGTA. Les copies numérisées seront conservées en cas de perte de certificat et pour les exigences futures de la certification à compter de l'exercice 2017-2018.

Programme de certification professionnelle en gestion des terres

Le programme de certification professionnelle en gestion des terres (PCPGT) de l'ANGTA comprend deux volets, une formation postsecondaire (niveau I) et une formation technique (niveau II, dispensée par l'ANGTA). Ces deux volets s'étalent généralement sur deux ans pour s'assurer que les apprenants connaissent bien les habiletés et les connaissances nécessaires pour fonctionner comme généraliste en gestion des terres des Premières Nations au Canada. Pour plus d'informations sur le PCPGT <https://angta.ca/perfectionnement-professionnel/> Cette section de la politique concerne la formation technique dispensée chaque année par l'ANGTA.

La formation technique de niveau II comprend les modules de cours suivants:

Module 101: L'histoire et la législation

Module 201: Les principes fondamentaux de la gestion des terres

Module 301: Les intérêts collectifs et individuels

Module 401A: Leasing I

Module 401B: Leasing II

Module 501: Les permis

Le niveau II de PCPGT inclus 6 cours universitaires accrédités composés de 18-total des crédits.

L'admission au programme

Les candidatures au programme doivent normalement être reçues à la fin du mois de février de chaque année. Les étudiants doivent remplir un formulaire de demande et le soumettre à l'administrateur de l'éducation et de la formation par courriel, télécopieur ou la poste ordinaire. Les demandes seront examinées par l'UPP et les espaces réservés au programme seront attribués selon le principe du premier arrivé, premier servi, en fonction des catégories de priorités suivantes:

Priorité 1 : Étudiants de retour (étudiants qui ont terminé le niveau I)

Priorité 2 : Le demandeur est actuellement employé par une Première Nation qui opère sous le Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserves (PGETR)

Priorité 3: Le demandeur est la deuxième personne de sa Première Nation à participer au PCPGT

Priorité 4: Le demandeur est actuellement employé par une Première Nation qui n'appartient pas à un régime de gestion des terres

Priorité 5: Le demandeur est actuellement employé par une Première Nation signataire de l'entente-cadre ou qui exerce ses activités sous une autonomie gouvernementale globale

Priorité 6: Le candidat suit actuellement le niveau I et demande à participer simultanément au niveau II. * Une lettre du chef et du conseil approuvant et endossant le demandeur sera requise, car il y a des implications pour le financement des Premières nations si un demandeur ne parvient pas à atteindre ses niveaux I et II lors d'une tentative simultanée.

Priorité 7: Le demandeur est actuellement employé par un organisme gouvernemental autre que l'AANC.

Cinq places seront réservées aux étudiants financés par l'AANC jusqu'au mois de mai de chaque exercice. Après cette date, elles seront disponibles à tous les requérants inscrits sur une liste d'attente pour le programme.

Les demandes d'inscription au programme de PCPGT sont acceptées au-delà de la date d'échéance jusqu'à ce que les places soient remplies. Des places seront allouées aux requérants en retard, selon disponibilité. Si toutes les places sont remplies, les requérants seront placés sur une liste d'attente. L'AEF informera les requérants inscrits sur la liste d'attente si une place devient disponible, selon la date de présentation de leur candidature.

Les requérants recevront une lettre les informant s'ils ont été acceptés ou s'ils ont été placés sur une liste d'attente.

L'ANGTA accepte jusqu'à 20 étudiants au programme du PCPGT chaque année. Des étudiants supplémentaires peuvent être autorisés à participer au programme à la discrétion de l'instructeur.

Exigences de participation des étudiants

Chaque module du PCPGT comprend 45 heures de contact afin de respecter les normes nationales en matière d'accréditation de niveau universitaire partout au Canada. Par conséquent, les étudiants doivent suivre chaque module au complet afin de répondre aux exigences du programme.

Les absences seront prises à chaque jour durant la formation afin de surveiller l'assiduité et la participation des étudiants.

Dans le cas où un étudiant est dans l'impossibilité d'assister, par exemple en raison d'une maladie, d'une urgence familiale ou d'un retard de voyage, on s'attend à ce que les étudiants communiquent avec l'instructeur concernant leur absence de la formation. Les étudiants doivent rattraper leur retard dans chaque module. Si un étudiant n'est pas en mesure d'assister à l'un des modules, il est attendu qu'il assiste à la prochaine livraison du module afin de répondre aux exigences du programme. Si un étudiant ne peut pas suivre le module 401A, il devra revenir l'année suivante pour suivre le module 401A et tous les modules qui suivent. Étant donné que le module 401A fournit un apprentissage de base pour les modules ultérieurs, il n'est pas recommandé que les étudiants prennent les modules ultérieurs s'ils manquent celui-ci d'abord.

Les formulaires d'évaluation

Les étudiants sont invités à remplir un formulaire d'évaluation à la fin de chaque module du niveau II. Remplir le formulaire d'évaluation est volontaire et les notes des étudiants ne seront pas influencées par les commentaires partagés au cours du processus d'évaluation. Les commentaires dans les formulaires d'évaluation peuvent être partagés anonymement dans les rapports de l'ANGTA. Les étudiants ne seront pas identifiés dans le partage de leurs commentaires ou de leur rétroaction. Les observations transmises grâce aux évaluations des étudiants seront conservées pendant deux ans. Après deux ans, les formulaires d'évaluation seront détruits.

Les modules 401A, 401B et 501 s'appuient les uns sur les autres. Par conséquent, si un étudiant n'est pas en mesure d'assister au module 401A, il devra revenir l'année suivante pour suivre le module 401A et tous les autres modules. Toutes les exigences du cours doivent être remplies pour 401A et 401B avant de participer au 501.

Congé du programme

Dans des circonstances atténuantes, les étudiants peuvent demander un congé temporaire du programme. Dans le cas où un étudiant a besoin d'un congé d'études, il doit soumettre une demande écrite à l'instructeur, en indiquant la raison du congé et la durée de son absence. Toutes les exigences de cours en suspens (achèvement des travaux, etc.) doivent être complétés avant de rentrer au PCPGT niveau II.

Délais de réalisation

Les étudiants doivent compléter le PCPGT niveau II dans les 3 ans suivant le début du programme, y compris tout congé. Après trois ans, l'étudiant est tenu de reprendre le niveau II depuis le début en raison de mises à jour continues du matériel de cours et du contenu requis pour rester à jour dans le domaine de la gestion des terres.

Communication d'informations aux tierces parties

Conformément à la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels, l'ANGTA ne divulgue pas les informations relatives aux étudiants à des tiers sans le consentement écrit exprès de l'individu. Les informations concernant les progrès des élèves, leur assiduité, leur succès ou tout autre détail concernant leur implication dans le PCPGT ne seront pas partagés avec personne, y compris aux bailleurs de fonds d'AANC ou aux dirigeants de la communauté. Les dossiers des étudiants sont conservés dans un endroit sécurisé et dans un classeur verrouillé. L'UPP et le cadre supérieur de l'ANGTA sont les seules personnes ayant accès à ces fichiers. Des mesures semblables sont prises pour les participants à la formation spécialisée de l'ANGTA. Des employés supplémentaires ont accès aux registres de participation pour les raisons administratives.

Certification gestionnaire des terres

Les étudiants du PCPGT sont admissibles à recevoir leur certification nationale en tant que praticien en gestion des terres des Premières nations après avoir réussi les niveaux I et II du PCPGT. Afin de réussir le niveau II du PCPGT, les étudiants doivent obtenir un niveau de note minimum de 60% dans l'ensemble au niveau I et au niveau II. Les étudiants doivent terminer le niveau I (la composante post-secondaire) avant d'entrer au niveau II, à moins que l'admission spéciale ne soit approuvée par le maître instructeur, le DEF ou le DE. Une lettre du chef et du conseil peut être requise pour approuver et endosser le demandeur. Afin de recevoir la certification, une preuve d'achèvement du niveau I est requise.

Transfert des crédits et relevés de notes des étudiants

Les étudiants qui réussissent la formation technique pratique de niveau II de l'ANGTA peuvent utiliser leurs crédits académiques de ANGTA pour accéder aux programmes des institutions partenaires de Les étudiants qui réussissent la formation technique pratique de niveau II de Les étudiants qui réussissent la formation technique pratique de niveau II de ANGTA peuvent utiliser leurs crédits académiques de ANGTA pour accéder aux programmes des institutions partenaires de ANGTA (comme l'Université de la Saskatchewan et l'Université d'Algoma). La ANGTA a négocié un transfert de crédits en bloc qui peut être utilisé pour des programmes de diplôme ou de diplôme spécifiques dans chaque établissement.

Pour que ces crédits soient reconnus, vous aurez besoin d'un relevé de notes montrant vos réalisations au ANGTA. Pour demander un relevé de notes, veuillez contacter l'administrateur de l'éducation et de la formation de ANGTA et préciser le destinataire du relevé de notes (c.-à-d. Où le relevé de notes doit être envoyé et à l'attention de qui). Les transcriptions seront générées et expédiées dans les 710 jours ouvrables. Les relevés de notes officiels contiennent les informations suivantes:

Communauté (comme l'Université de la Saskatchewan et l'Université d'Algoma). L'ANGTA a négocié un transfert de crédits en bloc qui peut être utilisé pour des programmes de diplôme ou de diplôme spécifiques dans chaque établissement.

Pour que ces crédits soient reconnus, vous aurez besoin d'un relevé de notes montrant vos réalisations à l'ANGTA. Pour demander un relevé de notes, veuillez contacter l'administrateur de l'éducation et de la formation de l'ANGTA et préciser le destinataire du relevé de notes (c.-à-d. : l'endroit où le relevé de notes doit être envoyé et à l'attention de qui). Les transcriptions seront générées et expédiées dans les 710 jours ouvrables. Les relevés de notes officiels contiennent les informations suivantes:

- Nom d'étudiant
- Les cours suivis, y compris les dates des cours et le niveau atteint
- Date d'émission de la transcription
- Joindre l'ANGTA
- Les relevés de notes sont signés par le directeur de l'éducation et de la formation de la ANGTA

Coût de la formation et remboursement des dépenses

Pour les étudiants financés par AANC, les frais de participation à la formation seront remboursés après chaque module de formation. Les étudiants recevront un formulaire de réclamation de voyage pour chaque module à la fin du module. Les étudiants sont priés de soumettre leur formulaire de réclamation de voyage dès que possible après chaque module; les

formulaires doivent être soumis dans les 60 jours suivant le dernier jour du module, sinon les frais ne seront pas remboursés. Les étudiants sont remboursés pour les frais de voyage à des tarifs du Conseil du Trésor en cours. Pour une liste détaillée des dépenses éligibles et non éligibles, voir page 9 de ce document.

Pour les étudiants qui ne sont pas financés par AANC, les frais de scolarité pour le niveau II sont de 1 500 \$. Les frais de scolarité doivent être soumis à ANGTA avant le début du module 101.ont de 1 500,00 \$. Les frais de scolarité doivent être soumis à l'ANGTA avant le début du module 101.

Maintien de la Certification

Rester à jour dans le domaine de la gestion des terres est essentiel pour les gestionnaires des terres et les autres employés des terres. À cette fin, l'ANGTA dispense une formation spécialisée aux niveaux national et régional sur des sujets importants de gestion des terres au fur et à mesure de leur émergence (par exemple, les modifications apportées à la législation clé et la formation spécifique à un sujet dans les principaux domaines de responsabilité du personnel foncier ou les questions contemporaines). Il est essentiel que les gestionnaires fonciers restent à jour sur le terrain afin de remplir efficacement leur rôle de gestionnaires fonciers. ANGTA offre une formation continue à ses membres et à d'autres pour soutenir l'apprentissage continu et le réseautage requis dans le domaine de la gestion des terres.

L'ANGTA développe une base de données et un système de suivi pour maintenir des dossiers à jour pour les diplômés du PCPGT et les participants à la formation spécialisée de l'ANGTA. À l'avenir, des normes et une politique spécifiques pour le maintien de la certification seront développées afin d'affiner l'approche pour déterminer si les gestionnaires fonciers restent à jour dans le domaine. Cette section de la politique d'éducation et de formation de l'ANGTA sera continuellement mise à jour pour refléter tout changement de politique concernant le maintien de la certification avec les normes spécifiques requises pour maintenir la certification. Si nécessaire, une politique distincte sur le maintien de la certification sera rédigée.

Formation spécialisée de l'ANGTA et du CDEBIM

L'inscription et liste d'attente

Les personnes qui désirent assister à la formation spécialisée de l'ANGTA et à la livraison des trousseaux d'outils doivent s'inscrire en ligne en indiquant leur intérêt pour la formation. Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site web de l'ANGTA et sont traités dans l'ordre dans lequel ils sont reçus. En raison de la demande et de l'espace limité, l'ANGTA limite la participation à un représentant par Première Nation. Les événements de formation spécialisée

en anglais exigent un minimum de neuf participants inscrits. Si neuf participants ne se sont pas inscrits dans les 30 jours avant l'événement, la formation sera reportée ou annulée.

Dès la réception des formulaires d'inscription, les participants inscrits recevront une confirmation écrite de leur inscription à la formation ou une notification indiquant qu'ils ont été placés sur une liste d'attente si toutes les places disponibles pour la formation ont été remplies. Les personnes inscrites sont informées de leur statut une fois que leur formulaire d'inscription est traité. L'ANGTA tente de répondre à toutes personnes inscrites sur le statut de leur inscription dans les 1-2 jours ouvrables suivant la réception du formulaire d'inscription.

Les événements de formation spécialisée de l'ANGTA sont en grande demande et ont souvent une liste d'attente des personnes qui assisteront à la formation à la dernière minute si un poste devient disponible. Par respect pour tous les membres de l'ANGTA, les participants à la formation, les instructeurs et le personnel, nous demandons aux participants inscrits d'informer l'association dès qu'ils se rendent compte qu'ils ne pourront pas assister à un événement. Cela permettra à d'autres participants potentiels à participer à leur place et que l'ANGTA conserve sa pleine capacité lors des événements de formation.

S'ils ne peuvent plus assister à une formation, les participants inscrits doivent informer le personnel de l'ANGTA dès que possible. C'est ainsi que leur place peut être offerte à la prochaine personne sur la liste d'attente. Si un participant inscrit ne peut pas assister à une activité de formation spécialisée et ne communique pas son absence avant la formation, il recevra d'abord un avertissement indiquant l'événement qu'il a manqué et la conséquence s'il manque un autre événement sans communiquer avec l'ANGTA. Si le même participant manque un deuxième événement pour lequel il s'est inscrit, il n'aura pas la priorité d'assister à la formation de l'ANGTA et sera mis sur la liste d'attente pour toute formation de l'ANGTA pour une période maximum d'un an. S'ils manquent une troisième activité de formation sans avoir informer l'ANGTA, une notification rédigée sur le papier à en-tête de l'ANGTA sera envoyée à leur Première Nation, indiquant que le membre du personnel qui a manqué à plusieurs reprises une formation ne sera pas éligible pour participer à la formation de l'ANGTA.

Ces infractions seront surveillées par l'ANGTA et communiquées entre les unités pour assurer que la cohérence et des pénalités sont en place pendant une période appropriée. Les participants inscrits seront informés par écrit de ces politiques dès qu'elles auront une place confirmée pour la formation de l'ANGTA.

Les participants qui annulent continuellement à la dernière minute recevront un avertissement lors de la troisième annulation. S'ils ne participent pas à la prochaine formation pour laquelle ils se sont inscrits, ils seront automatiquement placés sur la liste d'attente pendant une période d'un an.

Les personnes qui ont déjà assisté à une livraison d'une trousse d'outils et qui s'inscrivent à nouveau pour le même événement seront placées sur une liste d'attente afin de laisser de la place aux autres participants intéressés qui n'ont pas encore suivi cette formation particulière.

S'il reste des places lorsque les inscriptions sont fermées, les participants récurrents se verront offrir une place.

Remarque: les événements de formation l'ANGTA sont des événements publics photographiés / enregistrés sur vidéo. Un formulaire de communiqué de presse est fourni aux participants à chaque événement de formation; cela garantit que les photographies / vidéos prises lors des événements de l'ANGTA peuvent être utilisées dans les publications de l'ANGTA et d'autres documents. Les informations des participants ne seront pas partagées avec des tiers sans autorisation écrite expresse. Un courriel peut servir de consentement écrit.

Exigences en matière d'assiduité

Les participants à la formation spécialisée de l'ANGTA doivent assister à chaque session en entier afin d'être admissible au remboursement des coûts. Toutefois, l'attribution des certificats sera à la discrétion de l'instructeur et dépendra de la présence de la personne et de sa participation à la formation. Les participants aux sessions de formation spécialisée devraient communiquer toutes absences à l'instructeur afin d'être admissible au remboursement et de recevoir un certificat d'achèvement dans le cas où ils ne pourraient pas assister à la formation.

La présence sera prise à chaque matin et chaque après-midi lors d'une formation spécialisée pour confirmer la présence de chaque participant. Pour faciliter cette tâche, le personnel administratif fournira une liste de présence à l'instructeur et au personnel de soutien à chaque session de formation.

Certificats d'achèvement

Rester à jour dans le domaine de la gestion des terres est essentiel pour les gestionnaires des terres et les autres employés des terres. À cette fin, l'ANGTA dispense une formation spécialisée aux niveaux national et régional sur des sujets importants de gestion des terres au fur et à mesure de leur émergence (par exemple, les modifications apportées à la législation clé et la formation spécifique à un sujet dans les principaux domaines de responsabilité du personnel foncier ou les questions contemporaines). Il est essentiel que les gestionnaires fonciers restent à jour sur le terrain afin de remplir efficacement leur rôle de gestionnaires fonciers. L'ANGTA offre une formation continue à ses membres et à d'autres pour soutenir l'apprentissage continu et le réseautage requis dans le domaine de la gestion des terres.

L'ANGTA développe une base de données et un système de suivi pour maintenir des dossiers à jour pour les diplômés du PCPGT et les participants à la formation spécialisée de l'ANGTA. À l'avenir, des normes et une politique spécifiques pour le maintien de la certification seront développées afin d'affiner l'approche pour déterminer si les gestionnaires fonciers restent à jour dans le domaine. Cette section de la politique d'éducation et de formation de l'ANGTA sera continuellement mise à jour pour refléter tout changement de politique concernant le maintien de la certification avec les normes spécifiques requises pour maintenir la certification. Si nécessaire, une politique distincte sur le maintien de la certification sera rédigée.

Distribution des trousseaux d'outils

Les trousseaux d'outils de l'ANGTA sont disponibles en format imprimé pour les participants à la formation de l'ANGTA et peuvent être mis à la disposition des membres de l'ANGTA en format électronique, sur demande. Dans le cas où les membres de l'ANGTA demanderaient des copies papier supplémentaires des trousseaux, ils seront invités à couvrir le coût d'impression et d'expédition des trousseaux où les budgets de l'ANGTA ne permettent pas l'impression / l'expédition.

Des copies imprimées et électroniques des trousseaux de l'ANGTA seront fournies aux employés du gouvernement cas par cas. La première recommandation de l'ANGTA est toujours que le personnel gouvernemental assiste en personne aux livraisons de la trousse afin d'apprendre le matériel, d'établir des relations et de recevoir une copie imprimée de la trousse.

Des copies électroniques des trousseaux, qui ne sont pas offertes pour l'instant dans le cadre d'opportunités de la formation spécialisée, seront disponibles pour les membres de l'ANGTA via la bibliothèque de ressources *Peersite*. Les copies électroniques des trousseaux doivent contenir un filigrane «Ne pas copier» et ne seront disponibles que sur *Peersite*.

Le droit d'auteur des trousseaux d'outils

Le droit d'auteur des trousseaux d'outils de l'ANGTA demeure avec l'ANGTA. Une autorisation écrite est requise si des personnes, des organisations ou des Premières Nations souhaitent reproduire des trousseaux d'outils, en tout ou en partie, pour leur propre usage ou fins personnels. Les trousseaux d'outils de l'ANGTA seront mis à jour pour inclure les déclarations de droits d'auteur. Le logo de l'ANGTA sera inséré sous la déclaration de droits d'auteurs.

Déclaration du droit d'auteur à inclure dans les troussees d'outils

© «année de publication» par l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (ANGTA). Tous les droits réservés. Cette trousse d'outils, en tout ou en partie, ne peut être reproduite, distribuée ou utilisée de quelque façon que ce soit sans l'autorisation écrite expresse de l'ANGTA.

Des copies imprimées de la trousse d'outils sont disponibles aux participants lors de la formation sur la trousse de l'ANGTA. Des copies électroniques de la trousse d'outils peuvent être mises à la disposition des membres de l'ANGTA, sur demande. Pour demander une copie de cette trousse d'outils, veuillez contacter:

L'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones
Angta.ca
705-657-7660
705-657-9992

Coût et remboursement de la formation spécialisée

Coût et remboursement de la formation pour les Premières Nations

L'ANGTA et le CDEBIM obtiennent des fonds afin d'offrir un soutien aux représentants des Premières Nations à assister à la formation spécialisée. Les activités de formation spécialisée seront limitées à 20 participants afin d'assurer la qualité de la formation et de l'instruction. Les frais seront remboursés aux représentants des Premières Nations aux taux actuels du conseil du Trésor, à une limite spécifiée, en fonction du budget de formation disponible. L'ANGTA demande jusqu'à 2 500,00 \$ CAN pour aider les Premières Nations à assister à la formation. Pour les communautés souhaitant envoyer des participants supplémentaires, un autre participant ne sera admis que s'il y a de la place et à la charge de la Première Nation. Les participants venant des régions nordiques / éloignées pour assister à une formation, si les dépenses éligibles pour assister à la formation sont supérieures à 2 500,00 \$, les dépenses réelles seront remboursées si les budgets le permettent.

Exemples des dépenses admissibles:

- Hébergement à l'hôtel
- Sur la base de taux négocié de ANGTA ou un taux moindre
- Billet d'avion (billets économiques uniquement)
- Frais de bagages
- Repas pendant la participation et les déplacements vers / depuis la formation

- Frais accessoires
- Stationnement
- Kilométrage
- Tarif de taxi depuis / vers l'aéroport
- Droits de pont (c.-à-d. Péage de pont vers l'Île-du-Prince-Édouard)
- Frais de péage routier évalués au cas par cas
- Indemnité de logement privé et non commercial: fournir une indemnité de logement remboursée au taux fédéral en vigueur
- Sélection de siège pour les voyages en avion
- Internet / Wi-Fi dans la chambre d'hôtel

Exemples des dépenses non admissibles:

- Location de voiture
- Les repas fournis tout au long de la formation ne peuvent pas être réclamés comme dépense
- Améliorations des sièges pour les voyages en avion
- Kilométrage réclamé en plus du coût du billet d'avion en classe économique lorsqu'un vol peut être pris
- De l'alcool
- Tarif de taxi ou kilométrage vers / depuis un autre hôtel vers le lieu d'accueil
- Les frais de changement de vol peuvent être remboursés à la discrétion de l'DE.
- Lorsqu'une personne choisit de conduire plutôt que de se rendre à une session de formation, aucun frais de déplacement ne sera remboursé si une nuitée est requise (par exemple, l'hébergement à l'hôtel, les faux frais, les indemnités de repas supplémentaires)
-

* Si vous ne pouvez pas voyager pour des raisons médicales ou si vous avez besoin d'autres considérations spéciales, veuillez informer l'ANGTA à l'avance de vos dispositions de voyage et de vos options de remboursement.

Frais accessoires admissibles:

- Événement d'un jour (sans nuitée) - aucun frais accessoire
- Événement de plusieurs jours- frais accessoires pour chaque jour de déplacement, y compris le jour de retour

* pour recevoir les frais accessoires, les participants doivent passer la nuit

Indemnités de repas:

- Le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner pour chaque journée et nuit de déplacement
- Souper offert le jour du voyage lorsque le participant ne rentre pas chez lui avant 18h ou quitte la maison avant 17h
- Déjeuner offert le jour du voyage lorsque le participant ne rentre pas chez lui avant 13 heures ou quitte la maison avant 11 heures

- Petit-déjeuner fourni le matin du jour du voyage ou lorsque le participant quitte la maison avant 8 heures le jour du voyage

Note: Le participant doit identifier toutes allergies avant l'événement. Le lieu d'accueil est notifié et une demande est faite pour un repas séparé pour répondre aux allergies.

Les formulaires de demande de remboursement de frais de voyage seront fournis aux participants lors de l'événement et seront traités dans les 7 à 10 jours ouvrables suivant leur réception. Les demandes de remboursement de frais de voyage doivent être dûment remplies et soumises dans les 60 jours suivant la date de la formation. Si une demande de remboursement de frais de voyage manque des éléments requis (tels que des reçus) ces éléments de la demande ne seront pas remboursés. Les formulaires soumis après la période de 60 jours ne seront pas remboursés. Les remboursements pour les activités de formation assistées aux mois de février et mars doivent être soumis le 31 mars de l'exercice au plus tard pour pouvoir être remboursés.

Pour se faire rembourser les frais de participation à la formation, les participants doivent assister en totalité aux formations spécialisées ou communiquer les absences éventuelles à l'instructeur. L'UPP, en consultation avec les instructeurs du cours, évaluera les situations où les participants à la formation n'assistent pas à la formation en entier au cas par cas et déterminera la pertinence du remboursement en fonction du contexte.

Coûts pour les participants qui ne représentent pas une Première Nation

Les autres participants à la formation spécialisée de l'ANGTA et le CDEBIM sont autorisés à assister à la formation pourvu qu'il y ait des places disponibles après qu'un espace a été attribué à chaque membre d'une Première Nation souhaitant la formation est inscrit.

Les frais de participation des employés d'AANC ou d'autres employés du gouvernement seront à la charge de leur agence ou à eux même. L'ANGTA réserve 5 places au personnel d'AANC pour suivre une formation spécialisée de l'ANGTA afin de soutenir la formation du personnel du gouvernement et de l'établissement de relations entre les Premières Nations et le gouvernement.

Des frais de scolarité de 500,00 \$ seront facturés aux consultants, aux avocats, aux universitaires ou d'autres employés non membres des Premières Nations et non gouvernementaux pour suivre une formation spécialisée. Les frais de scolarité doivent être payés avant la formation afin de garantir une place pour y assister.

La formation technique pratique sur la gestion des terres de l'UPP

L'ANGTA offre une formation technique pratique dans les communautés des Premières Nations afin d'aider directement les gestionnaires des terres à mettre en place leur bureau des terres, à élaborer des politiques et procédures et à d'autres domaines techniques, en fonction des besoins de la communauté.

La disponibilité de cette formation est sujette au financement et à la disponibilité des maîtres instructeurs / des représentants de l'ANGTA. L'ANGTA maintient une liste d'attente continue pour les communautés qui souhaitent participer au programme de formation technique pratique. Chaque année, l'ANGTA demande des fonds pour financer une formation technique pratique dans deux communautés, l'une dans l'Ouest du Canada et l'autre dans l'Est du Canada. La priorité est donnée aux communautés membres avant d'offrir la formation aux communautés qui ne sont pas membres de l'ANGTA.

Présentement, les demandes de participation à ce programme sont acceptées en permanence. Une demande écrite soumise par courrier électronique, avisant l'UPP d'un intérêt est suffisante. L'UPP de l'ANGTA a préparée un formulaire de demande qui, une fois approuvé, remplacera la demande écrite soumise par courrier électronique. Cette politique sera mise à jour une fois le formulaire de demande soit finalisé et une nouvelle procédure en place pour demander une formation pratique.

L'administrateur de l'éducation et de la formation de l'ANGTA tient à jour une liste des gestionnaires des terres / communautés qui ont soumis une demande de formation pratique sur la gestion des terres.